

## Séance du 6 mai 2024

~~~~~

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 30 avril 2024.

### Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès et MM. POTTIER Alain et BUINIER Éric.

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie et MM. ROUDIER Patrick et CHASSERIEAU Philippe

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice et CHALIFOUR Robert.

Absent excusé: M. FAYS Dominique

Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

### ===== **Ordre du Jour** =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024
- Matériel
- Travaux en commun
- Questions diverses

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### **a) Goudronneuse**

Le camion Mercedes est passé au contrôle technique vendredi 3 mai à 9h à AUTOVISION Merpins. Seules des défaillances mineures sont relevées n'exigeant pas de contre-visite. Cependant, après la saison de goudronnage, il faudra faire contrôler les bouteilles d'air chez Mercedes ; cette vérification est exigée tous les 15 ans. L'extincteur est à contrôler également. Combinaisons, masques et gants sont à disposition à la mairie de Migron commandés pour la protection des agents pendant le goudronnage des rues dégradées.

#### **b) Broyeur Berti :**

Les marteaux ont été changés début avril comme convenu (Facture SAS THOUARD du 30 avril 2024 : 380.23 € TTC)

#### **c) Remorque :**

La porte de la benne de Migron est refaite (facture SAS THOUARD du 30 avril 2024 : 583.86 €). La roue complète doit être remplacée sur la remorque du Seure.

#### **d) Bétonnière :**

Monsieur le Président s'interroge sur l'identité du dernier utilisateur du matériel. Car lorsque Le Seure a voulu en disposer, il était tellement crépi de ciment que la couleur d'origine avait disparu. L'achat d'un décapant a servi à le nettoyer correctement.

Monsieur Patrick ROUDIER insiste sur le fait que lorsque les agents reprennent un véhicule laissé chez THOUARD, ils doivent absolument s'assurer que tout soit remonté ! Le problème s'est déjà produit sur la tractopelle qui a quitté l'atelier THOUARD avec un tableau de bord et une borne à fusibles non fixés.

Mme Sylvie CHURLAUD et M. Patrick ROUDIER en discuteront avec le patron de l'entreprise lors de leur rendez-vous pris la semaine prochaine.

### **3- Travaux en commun**

- **Le débernage :**

Villars les Bois a prévu de « déberner » la semaine du 27 au 31 mai 2024 avec 2 tracteurs, 2 remorques, donc 2 agents pendant 2 à 3 jours.

Pas de débernage à Le Seure, ni Migron.

- **La grave émulsion :**

Son application est prévue après le débernage, donc début juin 2024:

- à Villars les Bois : 1 jour

- à Migron : 2 jours

Pas de grave émulsion au Seure.

M. Fabrice BARUSSEAU précise que si l'entreprise GRAIZEAU n'est pas disponible du 27 au 31 mai, les travaux de grave émulsion remplaceront ceux du débernage.

- **Déblaiement de terre :**

Après la grave émulsion, la commune du Seure aura besoin de débarrasser son dépôt de râpe de la terre qui s'y amasse : 3 tracteurs, 3 remorques, donc 3 agents pendant 3 jours.

- **Point à temps :**

Le PATA s'effectuera en juin après la grave émulsion. Le planning sera organisé à la prochaine réunion du comité en juin 2024.

### **4- Questions diverses**

Monsieur le Président informe le comité sur les sujets suivants :

- Dans le cadre du groupement de commandes relatif à la mission de médecine préventive et professionnelle, le marché avec l'APAS prendra fin le 31 décembre 2024. Une réunion entre la ville de Saintes et Saintes, Grandes Rives, l'Agglo est programmée courant mai pour relancer le dossier.

Afin de préparer cette réunion, l'Agglo doit savoir si le SIVOM souhaite toujours être associé à ce groupement de commandes. La ville de Saintes restera le coordonnateur et Saintes Grandes Rives, l'Agglo se chargera de centraliser les délibérations.

- Le certiphyto de Jean-Paul arrive à expiration le 28 août 2024. Pour le renouvellement des détenteurs de la catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA), plusieurs solutions sont proposées :
- La FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) n'a pas pour le moment de session prévue en 2024. Mais il est possible de passer le test unique, sans formation, à une date libre, sur Bordeaux ou Mignaloux-Beauvoir (86) pour un montant de 125 € TTC

Un formateur peut venir sur place à condition d'avoir réuni 5 ou 6 agents décideurs ou opérateurs.

- Le CFPPA à Saintes (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) prévoit une session d'une journée de formation (sans test) le 4 décembre 2024 pour la somme de 169 € TTC (154 € + 15 € frais dossier).

Madame Sylvie CHURLAUD suggère de se rapprocher des Ets SUBIN à Mesnac car elle a eu connaissance d'une session en février 2024 sur la formation et le test du certiphyto.

Monsieur Fabrice BARUSSEAU relate l'incident intervenu le 2 mai 2024 sur la commune de Villars les Bois : alors que Thomas débroussaillait, impasse de Bompain, un caillou projeté sur une voiture qui roulait a causé 2 impacts sur la carrosserie. Le devis de Carrosserie MAURIN à Cognac s'élève à 407.74 €TTC. Une franchise de 250 € sera appliquée.

L'ensemble des délégués du Sivom est d'accord pour déclarer l'incident à GROUPAMA.

Le prochain comité syndical est prévu mercredi 5 juin 2024  
à 19 heures à la mairie de Le Seure

---